



Union des sociétés de tir
Lausanne & environs

Assemblée des délégués 2017

L'Assemblée ordinaire des délégués s'est déroulée le 22 février 2017 au restaurant du stand de Vernand en présence de 33 délégués de 21 sociétés, de quelques invités, dont le président d'honneur, et des membres du comité.

L'Union des sociétés de tir de Lausanne et environs compte toujours 28 sociétés, la démission de la société de tir UBS étant compensée par l'admission de l'Association Centre Romand de Performances.

Après l'ouverture et la constitution de l'Assemblée, le président a évoqué dans son rapport les nombreuses activités sportives qui se sont déroulées au centre de tir sportif de Vernand et a souligné que la plupart des finales cantonales ont eu lieu dans nos murs. Il a exprimé le regret de devoir se passer du stand de tir à l'air comprimé de Malley. Une solution provisoire a été trouvée, mais elle ne remplace de loin pas les vingt cibles de la précédente halle. Les responsables de discipline ont ensuite passé en revue les succès récoltés par les représentantes et représentants des sociétés de l'Union lors des compétitions auxquelles ils ont pris part, tant dans notre stand qu'à l'extérieur. Ils ont relevé en particulier les nombreuses places d'honneur conquises au pistolet à 10, 25 et 50 m, ainsi qu'à la carabine à 10 et 50 m. En outre, ils ont souligné les efforts déployés dans le domaine de la formation des jeunes par le biais des cours dispensés au fusil et au pistolet.

La trésorière a indiqué que l'exercice comptable 2016 a été légèrement déficitaire, ce qui fait que le capital de l'Union s'élève à Fr. 18'617.28 à fin 2016, en diminution de Fr. 578.30. Le budget de l'année 2017 présente un léger excédent de recettes. Après lecture du rapport de la commission de révision des comptes, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

Au point 10 de l'ordre du jour, l'Assemblée a pris connaissance d'une proposition individuelle présentée par le Président de la Société de tir du Corps de Police de Lausanne et portant sur trois points visant les activités du comité, du Service des sports et du chef de stand. Après lecture intégrale de la proposition par son auteur, les délégués ont refusé à une courte majorité d'entrer en matière.

La séance a ensuite repris son cours normal avec l'admission de l'Association Centre Romand de Performances (CRP) présentée par son Président, la réélection des six membres sortants du comité et l'élection d'un réviseur suppléant. En outre, plusieurs questions touchant au déroulement de la saison 2017 ont été brièvement traitées.

Pour terminer, les représentants de la Société Vaudoise des Carabiniers et le Président de la commission de tir 6 ont apporté des compléments d'information en lien avec la saison qui vient de débiter.

Le procès-verbal de la séance est diffusé aux présidents des sociétés membres de l'Union des sociétés de tir de Lausanne et environs.